

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE



COMMUNE DE VALS LES BAINS

DELIBERATION n°2023.17

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 13 AVRIL 2023

### Nombre de conseillers :

|                |    |
|----------------|----|
| En exercice :  | 27 |
| Présents :     | 25 |
| Absent :       | 01 |
| Procurations : | 01 |
| Abstentions :  | 01 |
| Votants :      | 25 |

L'an DEUX MIL VINGT TROIS, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois d'AVRIL, sous la présidence de Monsieur Michel CEYSSON, Maire de la Commune.

**Présent(e)s :** Michel CEYSSON – Françoise CHASSON – Francis CLUTIER - Marie EL FARKH – Vincent MOUNIER - Brigitte SOUCHE – Laurent LEWANDOWSKI - Françoise VOLLE – Patrick ARCHIMBAUD - Anne VENTALON – Eric JOURET – Nicole TOGNETTY – Robert LACROTTE – Marjorie LAJOIE – Franck REVEL – Mélody FERRERO – Laurent FAURE – Claudia BRET – Irène GALIBERT – André SAUZON – Martine BUREL – Michel ESCHALIER – René MONTREDON – Christine GIBAUD – Laurent TOUZET

**Absente :** Peggy BROC - **Procuration :** Aurélien ROUSSET à Michel CEYSSON - **Secrétaire de séance :** Françoise CHASSON

### Emprunt globalisé pour 2023 – Autorisation

Pour l'équilibre de la section d'investissement, le Budget Primitif 2023 fait apparaître un besoin de financement par emprunt à hauteur de 600.000 €.

L'emprunt sera mobilisé au fur et à mesure des besoins après notamment l'utilisation de la ligne de trésorerie.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De recourir à l'emprunt à hauteur maximum de 600.000 €,
- D'autoriser le Maire à signer le ou les contrats de prêts à intervenir et à faire toutes les démarches nécessaires dans la mise en œuvre de la présente décision.

Le Conseil Municipal, à la MAJORITE des membres présents et/ou représentés, moins 2 voix CONTRE (M. MONTREDON et Mme GIBAUD) et 1 ABSTENTION (M. TOUZET), cette proposition.

Pour extrait certifié conforme

Vals les Bains, le 18 avril 2023

Le Maire

Michel CEYSSON



« Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en  
Sous-Préfecture de Largentière le 19 AVR. 2023  
et de sa publication à la même date »



Faint, illegible text or markings, possibly a header or title, located in the upper middle section of the page.

CSOS RVA 2 1